

# NOËL DE LA SOLIDARITÉ

## Appel à projets 2023

Dans le cadre du dispositif « **Noël de la Solidarité** », le CCAS de Tours apporte son soutien aux organismes locaux dans l'organisation de leurs manifestations à destination des publics les plus isolés ou en situation de précarité. En effet, à l'occasion des fêtes de fin d'année, il apparaît essentiel de pouvoir mettre ces difficultés de côté et de profiter de temps conviviaux pour se ressourcer.

En 2022, le CCAS a attribué plus de 30 000 € pour aider à l'organisation d'arbres de Noël, de repas conviviaux ou d'actions solidaires.

En 2023, le CCAS souhaite poursuivre cette action marquant ainsi l'intérêt de la Ville pour les organismes engagés auprès des publics fragiles. Comme en 2022, il n'y aura pas cette année d'attribution de cadeaux. **Seuls des soutiens financiers pourront être octroyés.** Si un organisme souhaite offrir des cadeaux à son public, il devra faire une demande financière et se charger lui-même des achats afférents.

Afin d'instruire au mieux votre demande, il vous est demandé de nous transmettre ce dossier uniquement en version dématérialisée, **sous format WORD (.doc) ou PDF (.pdf).**

Pour terminer, un jury se réunira pour étudier vos dossiers et faire une proposition au Conseil d'Administration du CCAS de Tours. Ce dernier décidera ensuite des montants accordés ou non à chaque organisme. Le Service Insertion et Action Sociale vous fera alors un retour des décisions, **à partir du jeudi 30 novembre 2023.**

L'appel à projets « Noël de la Solidarité » est ouvert jusqu'au **13 octobre 2023 à 17h00.**



Vous devez également décrire explicitement la façon dont vous introduisez les critères ci-dessous :

**Solidarité** : *Le projet doit s'adresser tout particulièrement à des personnes qui, en raison de leurs difficultés ou de leur isolement, ne pourraient pas participer à d'autres moments festifs.*

**Convivialité** : *le projet doit être axé autour d'une action collective. L'approche interculturelle ou intergénérationnelle sera vivement appréciée. De même, seront encouragées les actions organisées conjointement par des associations œuvrant sur un même territoire, dans une logique de développement du partenariat.*

**Eco-Citoyenneté** : Le projet doit permettre la participation active des publics à la réalisation de l'action. Par ailleurs, sa conception intègre des dimensions de développement durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Innovation** : Le projet doit avoir un caractère innovant. Dans l'hypothèse d'un dispositif déjà existant, l'intervention du CCAS doit permettre de donner une nouvelle dynamique à l'action (faire plus ou faire mieux), et ne saurait couvrir des frais habituellement supportés par l'association.

	<b>Nombre prévisionnel</b>
<b>Personnes concernées par cette action :</b>	
<b><i>Dont familles :</i></b>	
<b><i>Dont adultes :</i></b>	
<b><i>Dont enfants :</i></b>	

**Budget de l'action :**

<b><u>Nature des dépenses</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Nature des recettes</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Fournitures		Subvention demandée au CCAS	
Alimentation		Autres Subventions (préciser les structures sollicitées)	
Prestataires extérieurs			
Location de salle		Fonds propres	
Autres (préciser)		Autres (préciser)	
<b><u>Total</u></b>		<b><u>Total</u></b>	

Aide pour remplir ce budget :

- Les fournitures concernent par exemple la décoration, la vaisselle ou encore les petits cadeaux achetés ;
- L'alimentation recouvre toutes les denrées alimentaires (boissons, gâteaux, etc.) ;
- Les prestataires extérieurs s'appliquent aux personnes qui ont été embauchés pour l'occasion (père Noël, magicien, musicien, etc.) ;
- Les autres dépenses n'entrant pas dans celles-ci doivent être détaillées dans « Autres » et être précisées ;
- Les fonds propres sont ceux directement engagés par votre structure.

**Participation demandée au CCAS (en euros) :**

En cas d'attribution de subvention, il est demandé au porteur du projet :

- De citer le CCAS de Tours comme partenaire de l'action et de faire apparaître son logo sur tout support de communication lié à l'évènement ;
- De transmettre un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action soutenue avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (trame envoyée par le CCAS).

**Ce dossier est à envoyer par mail EN VERSION WORD OU PDF**  
**avant le 13 octobre 2023**

À l'attention de Karine DELAROCHE, Service Insertion et Action Sociale  
[karine.delaroche@ccas-tours.fr](mailto:karine.delaroche@ccas-tours.fr)

**Merci de joindre un RIB à votre demande**